

***Papier d'intention pour Comité de développement économique***

Les sujets présentés devant le Comité de développement économique sont : La question de la propriété et du contrôle; et Les perspectives de la libéralisation multilatérale des services aériens. Le Commonwealth d'Australie est d'avis que la coopération internationale est nécessaire pour favoriser l'immense potentiel de développement économique pouvant être généré par l'industrie de l'aviation civile. L'Australie croit profondément en la pertinence du mandat que s'est donné l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) en matière de développement économique, en ayant comme objectif la promotion et l'atteinte éventuelle d'une libéralisation poussée de l'industrie du transport aérien.

**I. La question de la propriété et du contrôle**

Le Commonwealth d'Australie souhaite exprimer son inquiétude face au frein économique que représente la trop grande importance de la propriété nationale dans l'industrie de l'aviation civile. Cette situation perdure depuis trop longtemps et représente une nuisance majeure au développement économique de plusieurs régions du monde, notamment en Amérique Latine où les vols sont toujours significativement plus chers qu'ailleurs dans le monde. En Europe, la dérégulation de l'industrie en 1997 a permis à la compétition de fleurir et d'offrir aux consommateurs des prix bien plus bas. Avant la dérégulation, le prix des vols était en moyenne deux fois plus élevé en Europe qu'aux États-Unis. Aujourd'hui, plus de 20 ans après cette libéralisation du ciel européen, les prix ont baissé considérablement, occasionnant de nombreuses externalités positives telles qu'une augmentation de plus de 500% du nombre d'échanges étudiants, une bonification des perspectives entrepreneuriales à l'international et un accroissement majeur des retombées économiques provenant du tourisme. Une multiplication des compagnies aériennes ainsi que des mesures favorisant le maintien de la concurrence, par exemple le blocage par la commission européenne de l'acquisition par RyanAir de la compagnie Aer Lingus en 2013 pour éviter la création d'un quasi-monopole des compagnies aériennes au départ de Dublin, ont permis d'ouvrir de nouvelles routes commerciales en plus de maintenir des prix bas pour les consommateurs. Les avantages économiques et sociaux mondiaux découlant d'un assouplissement des réglementations sont bien plus importants que quelque avantage protectionniste à court terme que ce soit. L'Australie encourage donc les États membres à revoir l'interprétation et l'application de l'Article 7 de la *Convention de Chicago* pour favoriser une meilleure concurrence, en accord avec les principes de développement économique de l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) et de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

En accord avec la *Déclaration de Medellin*, rédigée à la suite du Forum de haut niveau conjoint OMT/OACI de septembre 2015, l'Australie en appelle aux États membres afin d'assouplir progressivement les réglementations protectionnistes restreignant l'accès aux compagnies étrangères à leur marché national, y compris pour y faire du cabotage, dans une optique de libéralisation progressive des marchés internationaux de l'aviation civile. L'Australie comprend les inquiétudes de plusieurs États à emboîter le pas dans l'ouverture économique des frontières de l'aviation civile, puisque ces inquiétudes ont longtemps été également partagées par l'Australie. En effet, en 2006, l'Australie s'était opposée à la nouvelle concurrence de l'entreprise Singapore Airlines lorsque celle-ci avait exprimé son intention de desservir la route transpacifique reliant l'Australie et les États-Unis d'Amérique. L'Australie comprend l'occasionnelle nécessité de favoriser ses transporteurs nationaux pour les laisser consolider leur offre commerciale comme l'Australie l'a fait pour Qantas Airways et Virgin Blue durant les années 2000, mais cette tendance protectionniste se doit d'être éventuellement assouplie pour offrir aux consommateurs des vols abordables, soutenant le développement économique de maintes façons. En accord avec les politiques générales de la Chambre de commerce internationale (ICC) de décembre 2005, l'Australie appuie la recommandation d'accroître la flexibilité et l'ouverture des marchés en matière de participation étrangère au capital des compagnies aériennes. L'Australie invite les États membres à relâcher leur contrôle sur la propriété étrangère de leurs compagnies aériennes, ainsi qu'à favoriser la concurrence en bloquant d'éventuelles fusions et acquisitions pouvant réduire l'offre et faire gonfler les prix, tout cela en accord avec les principes souhaitables universellement acceptés de libéralisation et de développement économique, tels que définis par l'OACI dans le cadre de son quatrième Objectif stratégique. L'Australie réaffirme ainsi son intention de collaborer avec les autres États membres, notamment avec les petits États insulaires et les pays en développement sans littoral, pour qui l'aviation revêt une importance stratégique encore plus grande, et offre son soutien à la mission de développement économique de l'OACI. Le Commonwealth d'Australie souhaite également réitérer son appui aux missions parallèles et complémentaires de l'ICC, de l'OMC, de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ainsi qu'aux différentes organisations onusiennes telles que l'OMT, avec laquelle l'OACI a déjà collaboré par le passé pour discuter et promouvoir la place importante de l'aviation civile dans

le développement durable de l'industrie touristique internationale, dans une perspective de croissance économique à long terme, inclusive, durable et équitable pour tous les États.

## II. Les perspectives de la libéralisation multilatérale des services aériens

La délégation australienne est soucieuse d'apporter une précieuse contribution au développement économique du transport aérien à travers une négociation des services aériens au-delà d'un système bilatéral entre les nations. Le Commonwealth d'Australie est convaincu que seule l'ouverture des frontières à travers une mise en commun des idées et des ressources de chaque pays permettra aux 192 États membres de l'OACI de bénéficier des retombées économiques de la libéralisation multinationale des services aériens. L'Australie tient toutefois à rappeler que le *Manuel de réglementation du transport aérien international* de l'OACI (Doc. 9626, 2004), qui a pour objectif de soutenir les États souhaitant libéraliser les secteurs de l'aviation civile à travers des accords multilatéraux, définit clairement les libertés opérationnelles qui doivent être échangées entre les États à travers ces différents accords. À ce document traduisant la volonté de l'OACI, qui correspond à son quatrième objectif stratégique, nous joignons l'accord instituant l'Organisation mondiale du commerce (OMC) du 15 avril 1994, qui vise lui aussi à soutenir les États qui souhaitent poursuivre des objectifs de libéralisation et qui se sont prononcé favorablement par rapport à la mise sur pied du droit de l'OMC au secteur de l'aviation civile. Ces accords prônent une utilisation efficace et efficiente des ressources des pays, mais également une suppression de tout élément pouvant avoir un impact négatif sur le commerce international. Compte tenu de la volonté des organismes internationaux et des États à déployer de nombreuses ressources dans le but de promouvoir le développement économique de l'aviation civile, le gouvernement australien soutient de telles initiatives et s'engage à suivre leur exemple.

Toutefois, nous tenons à signaler qu'à la suite de l'adoption de la *Convention de Chicago* de 1944, de nombreux accords bilatéraux de types « ciel ouvert » se sont développés, ce qui traduit une réelle volonté des États de coopérer entre eux, car ces accords mettent l'accent sur la concurrence loyale dans le secteur de l'aviation civile, la réduction des coûts de transport pour les voyageurs, la création d'emplois et le soutien des économies locales. Ainsi, ces accords « ciel ouvert » représentent une avancée majeure dans un processus de libéralisation et ils constituent une priorité pour le Commonwealth d'Australie. À cet effet, l'Australie a entrepris au niveau national une démarche qui consiste à développer une perspective nationale beaucoup plus large en matière d'aviation civile avant toute négociation avec les États sur les services aériens. Au cours de cette démarche, nous avons fait appel aux différents intervenants de l'industrie de l'aviation, du tourisme, aux gouvernements des États, aux exportateurs et importateurs, aux exploitants d'aéroports et bien d'autres, dans le but de prendre en compte leur opinion et d'identifier les opportunités du secteur aérien. Dans la continuité de cette démarche, l'Australie organise des conférences biennuelles sur le secteur de l'aviation civile en vue d'observer de près les éventuelles négociations visant à développer ce secteur. Compte tenu du fait que le système bilatéral est considéré comme restrictif en raison de la propriété et du contrôle qui empêche les entreprises d'accéder à un marché plus vaste, les États sont contraints de multiplier des accords bilatéraux ou encore multilatéraux pour tenter de trouver des opportunités. Dans ce contexte, l'OACI promeut une libéralisation multilatérale des services aériens pour faciliter les échanges entre les États. Tout en rejoignant de telles initiatives, le Commonwealth d'Australie s'engage à continuer de mettre en place des mesures visant à déréglementer le secteur aérien, tout en préconisant une utilisation plus efficace des aéroports qui ont une capacité limitée. L'Australie est d'avis que tout développement doit impérativement être fait en accord avec les Objectifs stratégiques de l'OACI, qui prônent le développement économique de l'aviation civile à travers les négociations entre les États et territoires. Nous sommes conscients que de nombreux efforts ont été faits par les États en termes de négociation pour la libéralisation du transport aérien dans le but d'accéder à un marché mondial plus vaste. Le Commonwealth d'Australie invite les États membres de l'OACI à mettre en commun les ressources et le savoir-faire nécessaires au développement économique de l'industrie de l'aviation civile. À cet effet, l'Australie encourage et soutient l'initiative qui a été prise par l'OACI depuis 2008 en ce qui concerne l'organisation d'une conférence annuelle sur les négociations relatives aux accords aériens (ICAN). Cette rencontre annuelle est une plateforme favorisant la réflexion et les échanges entre les acteurs dans l'industrie de l'aviation civile. Toutefois, puisque les pays ne disposent pas des mêmes ressources, pour contribuer efficacement à cette libéralisation multilatérale des services aériens, l'Australie propose, dans la continuité de cette conférence annuelle, la mise sur pied d'un fonds et d'un programme destiné à aider les petits États insulaires, ce qui permettra de renforcer leur contribution afin qu'ensemble nous puissions parvenir à une libéralisation multilatérale des services aériens. Cette proposition est en accord avec la résolution A38-14 qui résume la politique permanente de l'OACI dans le transport aérien. Le Commonwealth d'Australie est d'avis que chaque État a une précieuse contribution à apporter dans le développement économique de l'aviation civile.